



Loyers impayés à répétition sans contrat de location

Par **BenoistV**, le **27/02/2008** à **10:48**

Madame,. monsieur,

Depuis plus d'un an, mon locataire ne paye presque plus son loyer malgré rappels de ma part et promesses répétées au téléphone (j'habite à l'étranger). Nous n'avons pas de contrat de location, seulement un accord à l'amiable d'un loyer fixe de 700 euros par mois. Comment dois-je procéder. Puis je faire appel à un avocat pour me débarrasser de ce locataire malhonnête.

Merci beaucoup pour votre aide.

Benoist Veillerette